

Monsieur le commissaire-enquêteur,
Cher monsieur PIGNOL,

Nous vous faisons donc parvenir les éléments constituant l'avis de la commune de La Giétaz, dont celui de la commission « transition énergétique » à travers son compte-rendu de réunion à laquelle je n'ai pas pu assister pour raisons familiales et auquel je n'ajouterais rien.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la note technique de Fabrice Buisson, géotechnicien du BE Sage, à qui j'ai fait appel pour nous assister avant et après l'enquête publique, concernant le projet de centrale H-E « amont ». Il s'est rendu sur le terrain le 23 février avec notre conseiller municipal en charge de la commission, Gérard Wicker.

En complément de ce qui a été indiqué par les différents intervenants, j'aimerais dire ceci :

J'émet un avis favorable au principe de la création d'une microcentrale hydroélectrique sur La Giétaz. J'ai d'ailleurs voté « pour » en 2018, alors que j'étais 1er maire-adjoint.

Toutefois, je suis très étonné de l'emplacement final du bâtiment abritant la turbine. Il est situé dans une zone très présente dans la mémoire collective du village puisqu'elle a été directement impactée par une avalanche en 1978, avalanche qui avait emporté un moulin présent à cet endroit,

Étonné encore de l'endroit choisi pour l'entrée la prise d'eau de la conduite forcée. On voit mal comment les travaux pourraient être exécutés sans que des « imprévus » surviennent, comme il est mentionné dans la note de M. Buisson, tant les courbes topographiques sont serrées,

Également circonspect sur le fait que la société Eléments n'ait aucun équipement équivalent à nous faire visiter. À ce propos, je me demande pourquoi il n'a pas choisi de réaliser le projet « Arrondie aval » avant le projet « amont ».

Pour terminer, et sauf erreur de ma part, le projet se situe à une cinquantaine de mètres d'un hôtel et surtout à soixante mètres *environ* de l'école du village. Est-ce que l'impact sonore a été pris en compte ? Ne doit-on pas craindre une pollution sonore ?

Pour conclure nous (*commune de La Giétaz*), avons pris la décision de faire distribuer l'avis d'enquête publique dans les boîtes aux lettres de la commune alors que rien ne nous y obligeait. Il paraît « osé » de nous reprocher un manque de communication.

Voici pour mes observations.

Dans l'attente de l'issue de ce dossier, je vous prie de croire, monsieur le commissaire-enquêteur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,
Daniel DANGLARD – Maire – LA GIETTAZ-EN-ARAVIS.